



MEMENTO

**LES MISSIONS
MÉDICO-SOCIALES
DU DÉPARTEMENT
SUR LES TERRITOIRES**

TERRITOIRE
LAFAYETTE



SERVICE ACTION SOCIALE INSERTION



1.1 - L'accueil généraliste et de proximité du public

- Accueil, information et orientation du public,
- Accueil - diagnostic,
- Aide aux démarches en ligne,
- Aide au remplissage de certains documents,
- Ecoute.

1.2 - L'aide aux familles

- Soutien aux fonctions parentales et accompagnement des parents dans différents domaines (santé, scolarité,...),
- Soutien éducatif,
- Aide à domicile des familles (mise en place TISF – aide ménagère en lien avec les associations d'aide à domicile),
- Aide et accompagnement des victimes de violences intrafamiliales et de leurs enfants,
- Signalement, évaluation d'informations préoccupantes en protection de l'enfant et suivi médico-social jusqu'à mise en place de mesures d'ordre administrative ou judiciaire,
- Aides financières et accompagnement budgétaire des familles en difficulté.

1.3 - La lutte contre la précarité et la prévention des exclusions

- Accès aux droits,
- Selon les sites et la présence ou non de services publics, cet accès aux droits relève soit de ces institutions, soit du Département en leur absence,
- Accès aux soins : instruction protection universelle maladie et complémentaire santé solidarité – orientations bilans de santé et structures de soins,
- Instruction dossiers RSA,
- Suivi des bénéficiaires RSA orientés en accompagnement social et en accompagnement socio-professionnel,
- Instruction d'aides financières, accompagnement budgétaire des personnes en difficulté, contribution au dispositif de lutte contre le surendettement – aides alimentaires,
- Prévention des expulsions : aide aux impayés de loyer (FSL), enquêtes sociales expulsion et relogement,
- Lutte contre l'habitat indigne ou indécent et précarité énergétique.

1.4 - L'aide aux personnes âgées et personnes handicapées et protection des adultes vulnérables

- Accueil et information de proximité,
- Mise en place de mesures de MASP,
- Aide au maintien à domicile,
- Orientation vers services sociaux spécialisés,
- Instruction des dossiers APA, PCH, MDPH, pension d'invalidité,
- Signalement adultes vulnérables, enquêtes sociales à la demande du Parquet.

PRÉVENTION SANTÉ - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE



S'adresse aux parents, femmes enceintes, enfants et aux adolescents. C'est une équipe médicale et paramédicale avec médecin, sage-femme, puéricultrices et psychologue

Les missions

- Suivi de grossesse de la femme enceinte avant l'accouchement (préparation à l'accouchement) et en post natal (atelier massage, visite à domicile),
- Suivi médical des enfants de moins de 6 ans (vaccinations, suivi de la croissance et du développement, conseils sur le sommeil, l'alimentation,...) - consultations de puéricultrices - bilans de santé dans les écoles maternelles,
- Protection de l'enfant – évaluation de situations à risque,
- Agrément et suivi des modes de garde (EAJE, accueils de loisirs (3 - 6 ans), assistants maternels),
- Agrément des assistants familiaux,
- Actions de planification familiale,
- Actions de soutien à la parentalité (ateliers jeux,...),
- Accompagnement des familles.

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE



3.1 - Soutien à la parentalité

- Assurer le suivi global en milieu ouvert de familles dont la situation a été portée à la connaissance de l'Aide sociale à l'enfance par les services sociaux. Le suivi global concerne les aspects social, éducatif, financier et administratif.
- Garantir l'intérêt de l'enfant, prendre en compte ses besoins fondamentaux et veiller au respect de ses droits ;
- Soutenir la parentalité afin de restaurer l'exercice autonome de l'autorité parentale (ré appropriation) ;
- Coordonner en partenariat et en transversalité des interventions et des suivis à mettre en place

3.2 - Garantir les parcours

- Le service de l'ASE est garant du contrôle du parcours des enfants qui bénéficient d'une Mesure de Soutien à la Parentalité / AEMO, mesure de placement externalisée, mesure de placement MECS/Lieu de Vie/Assistants Familiaux)
- Le service ASE valide et prend les décisions inhérentes au parcours des enfants concernés par une mesure d'assistance éducative

3.3 - Accompagnement éducatif des mesures de placement

- Intervenir dans le cadre de l'accompagnement de l'enfant confié au service de l'aide sociale à l'enfance, soit par décision judiciaire en assistance éducative, soit administrativement et ce quel que soit son lieu d'accueil, familles d'accueil agréées ou établissements (Lieu de Vie ou MECS),
- Mettre en œuvre et coordonner des actions répondant aux besoins de chaque enfant confié comme définies dans le projet pour l'enfant.

AUTONOMIE - ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE



Le service est destiné aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ayant besoin d'être accompagnées pour le maintien à domicile :

- Interventions dans le cadre des prestations de maintien à domicile pour :
- personnes âgées de 60 ans en perte d'autonomie : Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)
- personnes en situation de handicap : Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)

Missions

- Evaluation multidimensionnelle des besoins de l'usager à domicile :
- Prise en compte des souhaits et projets de l'usager
- Identification des besoins et attentes des aidants
- Elaboration d'un plan d'aide personnalisé en faveur du maintien à domicile
- Aide à la mise en place et à la réalisation du plan d'aide , accompagnement
- Coordination avec l'ensemble des professionnels médico-sociaux (infirmiers libéraux, SSIAD, service d'aide à domicile, centre hospitalier, médecins, équipes spécialisées,...)

VOS CONTACTS

Sur le territoire Lafayette

territoire.lafayette@hauteloire.fr

Sur la communauté de communes Sud-Auvergne

Maison Départementale des Solidarités Brioude

Rue Michel de l'Hospital - 43100 Brioude

✉ cms.brioude@hauteloire.fr | ☎ 04 71 50 34 55

Sur la communauté de communes des Rives du Haut-Allier

Maison Départementale des Solidarités Antenne de Langeac

2, Rue Dumas - 43300 Langeac

✉ cms.langeac@hauteloire.fr | ☎ 04 43 07 10 80

Sur la communauté de communes Auzon Communauté

Maison Départementale des Solidarités Antenne de Sainte-Florine

56, avenue de Grande-Bretagne

43250 Sainte-Florine

✉ cms.stflorine@hauteloire.fr | ☎ 04 71 07 41 10



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

1, Place Monseigneur de Galard

CS 20310

43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex

Tél. 04 71 07 43 43



Département de la Haute-Loire